

Communiqué de presse
du 20 novembre 2008

Vers la fin du paritarisme

Une page importante de l'histoire de la fonction publique territoriale s'est jouée au ministère de l'Intérieur le 19 novembre 2008, à l'occasion de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, celle de la fin annoncée du paritarisme, au niveau des comités techniques paritaires locaux comme de la nouvelle instance commune aux trois conseils supérieurs (Etat, territorial et hospitalière).

Le **projet de loi relatif à «la rénovation du dialogue social dans la fonction publique»** vise à limiter le rôle ou exclure du dialogue social, les employeurs publics territoriaux. Les élus locaux ont dénoncé «la volonté de reprise en main forte de l'Etat», «un néo jacobinisme», «une recentralisation» et «la défiance de l'Etat à l'égard des élus locaux».

Le Président **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, s'est interrogé sur le positionnement de la nouvelle instance commune : est-elle «un conseil supérieur égal aux autres», ou se veut-elle «supérieure» aux conseils existants dans chaque versant de la fonction publique ? La représentation des employeurs publics locaux y sera symbolique, pour ne pas dire figurative.

Le collège employeur unanime, appuyé par l'Association des Maires de France, s'est exprimé contre ce projet de loi, qui a recueilli un **avis défavorable**, avec 21 voix contre (ensemble du collège employeur, CFTC, FO, FA-FPT), 5 pour (CFDT) et 7 abstentions (CGT, CGC).

Outre le Conseil d'Etat, la parole est désormais au Parlement, dont on peut espérer qu'il jouera pleinement son rôle de défenseur des collectivités territoriales et du suffrage universel.

Un projet de décret et un projet d'arrêté relatifs aux équivalences de diplômes pour préparer des concours de la ville de Paris ont été adoptés à l'unanimité.

Un projet de décret visant à créer des postes de vice-présidents supplémentaires dans les centres de gestion d'Ile-de-France a également reçu un avis favorable.

Faute de temps, l'examen du rapport réalisé en auto saisine sur les correctifs concernant la catégorie C suite aux accords Jacob a été repoussé à la prochaine séance du CSFPT, le 17 décembre 2008.

Après l'élection du collège des représentants des communes pour le prochain mandat, les organisations syndicales préparent le deuxième tour des élections professionnelles qui se tiendra le 11 décembre, là où le résultat n'a pas été acquis au premier tour.

Pour le collège des employeurs, sont élus membres du CSFPT pour le mandat 2009 – 2014 :

- **Collège des communes de 20 000 habitants et plus :**

Gilles Demailly maire d'Amiens (80), **Hugues Portelli** maire d'Ermont (95), **Jean Touzeau** maire de Lormont (33), **Hugues Martin** adjoint au maire de Bordeaux (33), **Catherine Després** (adjointe au maire de Choisy-le-Roi (94), **Raymond Couderc** maire de Béziers (34) et **Jérôme Durain** adjoint au maire de Chalon-sur-Saône (71).

- **Collège des communes de moins de 20 000 habitants :**

Philippe Laurent maire de Sceaux (92), **Françoise Descamps Crosnier** maire de Rosny-sur-Seine (78), **Daniel Leroy** adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77), **Jean-Pierre Bouquet** maire de Vitry-le-François (51), **Jean-François Peumery** maire de Rocquencourt (78), **Michel Mesmin** conseiller municipal de Saint-Pierre-des-Corps et **Michel Tousaint** adjoint au maire de Saint-Brévin-les-Pins (44).

Les représentants des conseils généraux et des conseils régionaux n'étaient pas renouvelables.

Compte tenu des délais de recours électoraux et de la publication des arrêtés de nomination des nouveaux élus des collèges salariés et employeurs, le nouveau CSFPT ne sera pas installé avant la fin du mois de mars 2009.

Prochaine séance plénière mercredi 17 décembre 2008.